

No. 186 | Mars 2007

Prix CHF 6.–

64^e rapport d'activité du SAB



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna

64^e Rapport d'activité du SAB

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Avant-propos du 64^e Rapport d'activité

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) s'engage activement pour assurer l'avenir des zones de montagne. A ce propos, l'encadré placé ci-contre présente les dix principaux résultats obtenus au cours de l'année 2006. Dans tous les domaines importants, le SAB est parvenu à influencer positivement l'évolution des dossiers politiques concernés. Pourtant il ne suffit pas d'améliorer les conditions cadre politiques; il faut aussi que ces dernières soient mises à profit par les acteurs résidant dans les régions de montagne et dans les zones périphériques. Il est important de développer des stratégies au niveau régional et local. Les parcs naturels régionaux, les projets en faveur du développement régional émanant de l'Office fédéral de l'agriculture, ainsi que les projets modèles pour les espaces ruraux représentent de bons exemples en la matière. Pour sa part, le SAB a également élaboré des initiatives en faveur des acteurs régionaux. Le «Bus alpin» permet par exemple de faciliter le transport de personnes dans des régions touristiques peu développées. Au niveau international, le SAB participe au projet de coopération «PUSEMOR», qui vise à améliorer les prestations de service public. Dans le cadre du parc régional du Binnental, notre organisation conseille les communes engagées dans les domaines du marketing et de la mise en valeur du lait. Grâce au partenariat avec Microsoft Suisse Sàrl, le SAB favorise le transfert de savoir et de technologies, au profit de plusieurs régions de montagne. Ces quelques exemples démontrent que le SAB n'est pas seulement actif sur la scène politique, mais s'engage aussi sur le terrain. Des projets qui n'ont pu se concrétiser que grâce aux efforts fournis par les membres du Comité, par les collaborateurs du SAB, ainsi que par les partenaires de notre organisation.

Les principaux résultats importants obtenus en 2006 en faveur des régions de montagne et de l'espace rural

Le SAB a:

1. obtenu des Chambres que la validité de la loi fédérale sur la politique régionale ne soit pas limitée à huit ans et que les parcs naturels bénéficient d'un soutien financier
2. contribué à l'élaboration des ordonnances concernant les produits de montagne et d'alpage
3. élaboré une proposition de loi fédérale sur le tourisme
4. convaincu les Chambres de mettre 1,6 milliard de francs à disposition dans le cadre du fonds d'infrastructure pour maintenir la substance des routes principales en régions de montagne
5. contribué à ce que le crédit cadre pour les entreprises de transport concessionnaires passe de 600 à 800 millions de francs
6. obtenu que la communication à large bande soit insérée dans le service universel
7. obtenu que les émetteurs de radio et canaux de télévision en régions de montagne reçoivent une part des redevances se montant à 44 millions de francs par année
8. recensé ce qui pourrait être fait, dans le cadre du projet PUSEMOR, pour assurer le service universel et a mis en route un nouveau projet en collaboration avec la Poste
9. répondu à plus que 700 demandes et a fourni des conseils par le biais du service technique
10. fourni environ 5000 journées de travail par le biais du Cecovo-montagne.

Contenu

Avant-propos	2
1. Activités des organes	3
2. Défense des intérêts des régions de montagne	4
3. Information	8
4. Prestations	8
5. Secrétariats	10
6. Composition des organes	10
7. Personnel	11
8. Membres	11
9. Comptes du SAB	12
10. Rapport de l'organe de contrôle	12

Couverture: Creux-du-Van / swiss-image

1. Activité des organes

63^e Assemblée des délégués du SAB

La 63^e Assemblée des délégués s'est déroulée les 25 et 26 août 2006 dans la vallée de Saas (VS). Cette réunion a marqué le passage de l'Assemblée des délégués à ce qui sera dorénavant l'Assemblée générale. Ce changement découle de la modification des statuts, décidée en 2005. Les membres individuels ont désormais le droit de vote. Environ 200 personnes ont pris part à cette manifestation. L'Assemblée a élu Ruedi Lustenberger, de Romoos (LU) en tant que membre du Comité du SAB.

Le Prix du SAB 2006 a été décerné lors de l'Assemblée générale. Le prix principal a été décerné à l'entreprise «Karlen Sattlerei» à Törbel (VS). Grâce à ses idées novatrices, cette entreprise a su créer onze places de travail dans ce petit village de montagne. Elle a reconverti du matériel militaire et d'autres produits recyclables, pour en faire des articles modernes. Le prix du produit a été remis à la maison Ongaro Graniti, à Cresciano (TI) qui propose des plaques en granit révolutionnaires. Le prix des médias revient à l'artiste Alesch Vital, de Scuol (GR).

Une journée d'étude a précédé l'Assemblée des délégués. Elle a eu comme thème «Nouvelle politique régionale et Nouvelle péréquation financière – conséquences pour les cantons et les communes». Les deux réformes auront d'importantes répercussions sur les différentes instances concernées. Souvent, les liens unissant ces deux sujets ne sont pas suffisamment pris en compte. Un résumé de cette journée peut être commandé auprès du secrétariat du SAB (www.sab.ch).

Séances du comité

Le Comité directeur a été dissous en raison de la révision des statuts. Le Comité directeur a donc été remplacé par le Comité du SAB. Celui-ci s'est réuni à sept reprises en 2006, dont une réunion de deux jours à Isenthal (UR), les 10 et 11 juillet 2006. La revue du SAB, MONTAGNA a publié les principales décisions issues de ces réunions. En mars 2006, Erich Kohli, membre du Comité depuis de longues années est décédé. Les régions de montagne ont perdu une personne qui s'est fortement engagée en leur faveur. Il a été remplacé par le Conseiller national Ruedi Lustenberger.

Prises de position / Requêtes / Avis concernant la politique fédérale

- Prise de position concernant la privatisation de Swisscom (13 février 2006)



La 64^e Assemblée générale du SAB a eu lieu dans le Haut-Valais.

(VG)

- Prise de position concernant l'ordonnance sur le label «Produit fermier» dans les régions de montagne et les Alpes (1^{er} mars 2006)
 - Prise de position concernant l'intention du Conseil fédéral d'introduire un raccordement à larges bandes dans les catalogues des prestations universelles (24 mars 2006)
 - Prise de position concernant le concept Ours brun de l'Office fédéral de l'environnement (29 mars 2006)
 - Prise de position concernant le libre-échange agricole entre la Suisse et l'UE (29 mai 2006)
 - Prise de position concernant l'encadrement législatif de l'activité de guide de montagne et du secteur des activités à risque (31 mai 2006)
 - Prise de position concernant la suppression et la simplification d'autorisations (12 juillet 2006)
 - Prise de position concernant les modifications des ordonnances des droits de la circulation routière (12 juillet 2006)
 - Prise de position concernant la loi sur les télécommunications (LTC) (17 août 2006)
 - Prise de position concernant la révision des améliorations structurelles (17 août 2006)
 - Prise de position concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (17 août 2006)
 - Prise de position concernant la consultation relative au projet de la nouvelle ordonnance sur la radio et la télévision (ORT) (18 août 2006)
 - Prise de position concernant les places d'atterrissage en montagne (22 septembre 2006)
 - Prise de position concernant la révision totale de l'ordonnance sur la protection des animaux (25 septembre 2006)
 - Prise de position concernant la loi sur le transfert du trafic marchandises (3 octobre 2006)
 - Prise de position concernant la stratégie suisse de cyberadministration (10 novembre 2006)
 - Prise de position concernant la loi fédérale sur «Promotion Suisse» (20 décembre 2006)
 - Prise de position concernant l'encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution (20 décembre 2006)
 - Prise de position concernant la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du transport aérien (20 décembre 2006)
 - Prise de position concernant la loi fédérale relative à une redevance pour l'utilisation des routes nationales (20 décembre 2006)
 - Prise de position concernant l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) (20 décembre 2006)
- Ces documents sont également disponibles sous www.sab.ch*



Le service public: l'une des préoccupations majeures du SAB.

(© La Poste)

2. Défense des intérêts des populations de montagne

Finances publiques

Réforme de la péréquation financière fédérale. En 2006, les Chambres se sont penchées sur le deuxième paquet de mesures pour la nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (NPF). Ce deuxième paquet concerne les adaptations législatives nécessaires à son application. Trente lois doivent être modifiées et trois seront créés au cours de ce processus. Les Chambres se sont tenues dans les grandes lignes aux propositions de la direction du projet NPF. Le SAB a œuvré aux Chambres, afin que la NPF soit adoptée sans amendements importants. En été 2006, le troisième paquet a été mis en consultation. Celui-ci concerne l'importance des moyens financiers mis en œuvre. Pour le SAB, il est déterminant que la répartition des charges topo-géographiques et socio-démographiques soit égale. C'est d'ailleurs ce qui a été proposé par la direction du projet, lors de sa consultation. La NPF est ainsi en bonne voie; elle devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Les cantons ont maintenant du pain sur la planche, étant donné qu'ils doivent adapter leurs lois et peut-être aussi, leur péréquation financière intercantonale.

Examen des tâches de la Confédération
Cet examen constitue la nouvelle étape de la réforme des finances fédérales. Il s'agira d'économiser environ 8 milliards de francs, d'ici

à 2015. Entre 2008 et 2010, les économies devront se monter d'année en année à respectivement 700, 950 et 1200 millions de francs. Le SAB suit attentivement la situation et interviendra en cas de nécessité.

Politique régionale

Les Chambres ont abordé cette question en 2006. Le SAB ayant obtenu préalablement d'importants amendements à la NPR, notre organisation a par la suite appuyé ce projet. Le SAB a d'ailleurs obtenu une importante amélioration: cette mesure législative n'est plus limitée à huit ans. La loi fédérale entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Afin d'éviter une interruption de ce programme, les Chambres ont décidé que les moyens de l'actuelle politique régionale resteront en vigueur, au plus tard, jusqu'à la fin de l'année 2008. Les travaux sont en cours au sein de l'administration, en ce qui concerne le programme pluriannuel de la NPR. Les cantons devront parallèlement élaborer leurs programmes d'application.

Service public

La motion du Conseil des Etats visant à concevoir un article constitutionnel au sujet du service public a été transmise au Conseil national. Cette motion découle d'une initiative parlementaire élaborée par Theo Maisen (GR), Conseiller aux Etats et président du SAB. Dans cet ordre d'idées, les travaux entrepris dans le cadre du projet PUSEMOR (voir plus loin) sont également importants pour le SAB. Les enseignements tirés de ce projet profitent directement aux régions participantes et peuvent être mises à profit dans le cadre de l'activité politique.

Politique agricole

PA 2011. L'agriculture en général et spécialement l'agriculture de montagne sont soumises à de fortes pressions. Les mesures prévues par la politique agricole 2011 représentent un pas supplémentaire dans le cadre des réformes agricoles. Lors de la consultation de ce projet, à laquelle le SAB a participé en 2005, notre organisation s'est clairement opposée à une disparition forcée des exploitations. Malheureusement, le message du Conseil fédéral de mars 2006 n'a pas repris les demandes du SAB. Par conséquent, le SAB attend des amendements de la part des Chambres. Les parlementaires ont été informés sur les spécificités de l'agriculture de montagne, dans le cadre de la politique agricole 2011, ainsi que sur les moyens financiers nécessaires. Les demandes les plus importantes du SAB visent à:

- maintenir les allocations pour le lait transformé en fromage et pour l'affouragement sans ensilage
- maintenir les contributions pour l'utilisation de la laine de mouton
- renoncer à réduire de 900 à 600 francs les contributions pour la garde des animaux de rente consommant des fourrages grossiers
- augmenter les contributions pour les terrains en pente
- ne pas modifier le droit foncier et le fermage agricole
- maintenir les moyens actuels pour l'agriculture (cadre financier).

Le SAB s'est également engagé au sujet de la suppression du contingentement

laitier. Il a écrit à toutes les organisations laitières, afin de les sensibiliser au problème de ces contingents. Parallèlement, il a procédé à une enquête sur les mesures de remplacement prévues et sur d'autres mesures spécifiques aux régions de montagne.

Ordonnance sur les améliorations structurelles. Le SAB s'est exprimé de façon très positive au sujet de cette ordonnance. Les dispositions d'application constituent des mesures permettant d'encourager l'ensemble des régions. Il est notamment prévu d'appuyer financièrement les projets de développement régional, ainsi que les produits indigènes et régionaux. A cet égard, la collaboration entre tous les «acteurs» de l'économie, de la société et de la politique est de première importance.

Introduction de la nouvelle ordonnance sur la désignation des produits de montagne et d'alpage. Le Conseil fédéral a décidé, le 8 novembre 2006, d'introduire la nouvelle ordonnance à ce sujet. Le SAB était convaincu depuis longtemps de la nécessité de mettre en place des mesures de protection pour ces produits. Dès 2007, seuls les produits dont la matière première provient d'une région de montagne et d'estivage précisément définie pourront être désignés comme tels. Les exigences que doivent remplir les entreprises de transformation (par exemple les boucheries) ont été renforcées et réglementées avec précision. La nouvelle ordonnance protège ainsi les denrées produites par des familles paysannes et garantit, par la même occasion, la provenance effective de ces produits. Cette décision a satisfait le SAB, étant donné qu'il a participé à l'élaboration de ce texte législatif.

Libre-échange Suisse-UE dans le secteur agricole et des produits alimentaires. Le SAB a fait part de son fort scepticisme, lors de la consultation de ce dossier. Il exige que des mesures d'accompagnement soutenant la production et la transformation des denrées alimentaires soient prises, en cas d'accord. Le SAB s'oppose à ce que la Suisse introduise des mesures dans la précipitation. Ce que l'on sait effectivement aujourd'hui ne permet pas de juger la situation de façon exhaustive. Il faut encore s'informer de façon plus approfondie.

Prise de position sur l'ordonnance concernant la protection des animaux. Lors de la consultation, le SAB a rejeté ce projet d'ordonnance. En particulier, il ne peut accepter un renforcement des prescriptions concernant la garde des animaux. Les nombreuses modifications entraîneraient

d'importants investissements (étables, alpages et d'abris). Dans ce contexte, le SAB a surtout demandé des allègements en matière de protection des animaux pour l'économie alpestre. Il ne faut pas mettre les étables d'alpage sur le même pied que les étables dans lesquelles le bétail est gardé toute l'année. Il faut également éviter que les personnes travaillant sur un alpage et gardant plus de 10 unités de gros bétail aient l'obligation de se former.

Economie alpestre. La société suisse d'économie alpestre (SSEA) a débuté un processus, afin de fonder une organisation de producteurs de fromage d'alpage suisse. La nouvelle organisation doit coordonner, en premier lieu, les mesures d'entraide destinées aux producteurs de fromage d'alpage. En 2006, Hansjörg Hassler, Conseiller national et membre du comité du SAB a pris la présidence de la SSEA. Lorenz Koller, président du Conseil d'Etat d'AI et Heinz Aebersold, chef du service technique du SAB, ont également été nommés en tant que membre du comité de la SSEA.

Occupation décentralisée du territoire. En Suisse, de nombreuses personnes habitent et travaillent dans des zones excentrées ou dans des régions éloignées. La distance pour se rendre à une école, un magasin, un arrêt de transports publics, chez un médecin (etc.) est généralement importante. La situation financière de la Confédération et des cantons incite à l'abandon de l'occupation décentralisée. Le SAB a étudié intensivement l'importance de l'occupation décentralisée du territoire en Suisse et a publié une brochure consacrée à ce sujet. Le SAB ne pense pas que ce concept soit démodé. Au contraire, l'occupation décentralisée du territoire réserve de nombreuses chances sur le plan économique et social. Les milieux politiques doivent créer les conditions cadre nécessaires à la pérennité de ce concept. La brochure du SAB (juillet 2006) démontre l'importance de l'occupation décentralisée et démontre les liens existant avec l'agriculture, le service universel et la politique régionale. Dans cette publication, dix arguments sont présentés en faveur de l'occupation décentralisée du territoire. Les demandes du SAB, ainsi que des stratégies politiques y figurent également.

Economie sylvicole et marché du bois

Révision de la loi sur les forêts. Cette loi a fait l'objet d'une consultation en 2005. Les résultats étaient peu satisfaisants, étant donné qu'elle n'a pas répondu aux demandes formulées par le programme forestier

suisse. En raison des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a décidé de remanier ce projet. Les principales lignes du nouveau texte ont été présentées à la fin de l'année 2006. Le SAB estime qu'il est nécessaire de flexibiliser la politique de défrichement.

Encouragement de l'économie forestière. Le déficit de l'économie forestière se monte à environ 1,5 milliard de francs par année. C'est pourquoi le SAB a lancé une initiative, avec l'organisation Lignum, en vue d'encourager ce secteur. Les premières rencontres avec une grande banque n'ont malheureusement donné aucun résultat. En 2007, le SAB et Lignum organiseront des journées d'information au niveau régional.

Aménagement du territoire

Révision de la loi sur l'aménagement du territoire. En 2006, les Chambres ont approuvé, à une large majorité, la révision partielle de cette loi. La possibilité de proposer des activités accessoires non agricoles (agrotourisme par exemple) est dorénavant ouverte à toutes les exploitations. Jusqu'à présent, cette alternative n'était offerte qu'aux agriculteurs pouvant démontrer que leur existence dépendait de revenus accessoires. Dans ce contexte, il sera plus facile d'engager du personnel supplémentaire. La production d'énergie à partir de la biomasse sera également facilitée. Il sera possible de construire des bâtiments de faible importance. Le SAB est très satisfait de ce projet qui répond à un besoin émanant des régions de montagne. L'administration fédérale travaille également à la révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire. Un petit groupe de travail mis sur pied par le SAB a élaboré des propositions et les a déjà transmises à l'Office fédéral du développement territorial.

Lex Koller. En automne 2005, le Conseil fédéral a proposé d'abroger cette loi. Parallèlement, des mesures d'accompagnement ont été proposées pour réglementer la construction de résidences secondaires. Les cantons s'y sont fortement opposés. En novembre 2006, le Conseil fédéral a décidé d'examiner, d'ici au printemps 2007, diverses mesures d'accompagnement. Le SAB salue la suppression de la Lex Koller, ainsi que l'introduction de mesures d'accompagnement.

Politique énergétique

Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). La loi sur l'approvisionnement en électricité a été débattue en premier par le Conseil national, durant la session d'automne 2005. Le Conseil des Etats a remanié

fondamentalement le projet en 2006. Le marché de l'électricité devrait être ouvert en deux étapes. Un montant de 0,5 ct/kWh sera prélevé pour encourager les énergies renouvelables. Les recettes ainsi obtenues (environ 300 millions de francs) seront pour moitié destinées au soutien de l'énergie hydraulique. Le Conseil des Etats a également pris d'autres dispositions afin que le réseau de transport reste en mains suisses. Les résultats des débats du Conseil des Etats ont répondu aux demandes du SAB qui soutient donc le projet remanié.

Tourisme

Loi sur le tourisme. Depuis plusieurs années, le SAB demande que l'on crée une loi fédérale sur le tourisme. Une telle disposition donnerait à cette branche d'exportation, la troisième en importance, le poids politique qui lui revient. Lorsque l'on s'est aperçu qu'il ne fallait pas s'attendre à une proposition de l'administration fédérale, le SAB a élaboré une proposition, en collaboration avec la directrice de la Fédération suisse du tourisme et avec le directeur de l'Union des transports publics, respectivement des remontées mécaniques suisses. Cette proposition définit les cinq points forts du tourisme suisse: marketing touristique, conception de l'offre, doctrine et recherche, maintien de la qualité et base de données statistiques. Des accords seront conclus avec les responsables de ces cinq domaines. La loi en question remplacerait plusieurs dispositions légales (Suisse Tourisme, l'encouragement à l'hébergement, Innoutour). Au cours de la session d'été, le Conseiller aux Etats Theo Maissen

et le Conseiller national Peter Vollmer ont déposé deux initiatives parlementaires demandant la création d'une telle loi. Il appartient maintenant aux Chambres fédérales à se prononcer sur le sujet.

Suisse Tourisme. A la fin de l'année 2006, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la promotion suisse. Ce projet propose de réunir Suisse Tourisme, Présence Suisse et Location Switzerland au sein d'une organisation unique de droit public. Le SAB soutient ce projet qui permet de créer des synergies. Toutefois, le SAB demande que la nouvelle organisation faitière permette, aux organisations qui l'intégreront, de conserver leurs membres respectifs.

Loi sur les installations de transports à câbles. Les Chambres se sont penchées sur cette loi en 2006. Cette dernière concerne en premier lieu des questions liées à l'obtention de concessions et au domaine de la sécurité. L'encouragement de ces installations a été exclu de la loi. Pour le SAB, il est nécessaire de prévoir leur encouragement, par le biais de la politique régionale.

Loi sur les activités sportives à risques et activité de guide de montagne. Après la catastrophe du Saxetbach, en 1999, la commission pour les questions juridiques du Conseil national a élaboré une loi-cadre pour réglementer les activités à risques dans le milieu naturel, ainsi que l'activité de guide de montagne. Une telle loi améliorerait la sécurité des alpinistes et des sportifs, harmoniserait les autorisations pour l'exercice du

métier de guide de montagne qui diffèrent au niveau cantonal et créerait une base légale pour l'engagement de la Confédération dans la fondation «Safety for adventure». Dans sa prise de position, le SAB s'est prononcé en faveur de cette loi-cadre.

Politique des transports

Fonds d'infrastructure. Celui-ci a été élaboré par les Chambres en 2006. Ce fonds comprend le trafic d'agglomérations (6 milliards de francs), les travaux en vue de terminer le réseau des routes nationales jusqu'à 2015 (8,5 milliards), et des mesures pour assurer la capacité fonctionnelle de ce réseau (5,5 milliards). Quelque 20 milliards seront versés sur une période de 20 ans. Le SAB a obtenu que le montant du fonds soit augmenté de 800 millions de francs. Les moyens supplémentaires serviront au maintien de la substance du réseau des routes principales en régions de montagne. Du fait d'une nouvelle clé de répartition de la RPT, ainsi que des moyens supplémentaires découlant de la RPLP en faveur des cantons de montagne, une deuxième somme de 800 millions de francs sera mise à disposition. Ce qui représente au total environ 1,6 milliard de francs. C'est un important succès dû aux efforts intensifs consentis par le SAB.

9^{ème} crédit cadre. Les Chambres ayant retourné la réforme des chemins de fer II au Conseil fédéral en 2005, un nouveau crédit cadre en faveur des entreprises de transport concessionnaires (ETC) a dû être voté. Ce crédit a fait l'objet de débats parlementaires en 2006. Avec l'appui de ses partenaires, le SAB a obtenu que le crédit soit majoré de 600



Le SAB s'engage aussi pour promouvoir les énergies renouvelables.

(Bramois – VG)

à 800 millions de francs. Sans cette augmentation et à plus ou moins long terme, le réseau des ETC n'aurait plus pu être entretenu dans la même mesure qu'aujourd'hui.

Loi sur le transit des marchandises. Durant l'été 2006, le Conseil fédéral a lancé une consultation de la loi sur le transit des marchandises. Cette démarche permet de mettre en application l'article sur la protection des Alpes. Jusqu'à présent, le but était de limiter le nombre de camions transitant par les Alpes à 650'000 unités. La consultation a présenté trois variantes. Le SAB a étroitement coordonné sa prise de position avec la Conférence des directeurs des cantons de montagne. Le SAB s'est prononcé à cet égard pour le maintien du but initial, soit 650'000 véhicules, mais jusqu'à deux ans après l'ouverture du tunnel de base du Gothard. Il favorise également l'idée d'une bourse pour le transit alpin à titre de mesure d'accompagnement. Celle-ci n'a cependant un sens que si elle est introduite dans l'ensemble de la zone alpine. Le fait que la Confédération n'entend plus engager sa responsabilité pour le trafic de marchandises sur tout le territoire n'est pas acceptable pour le SAB, qu'il s'agisse du contenu ou de la méthode choisie.

Pistes d'atterrissage en montagne. En été 2006, le Conseil fédéral a lancé une consultation à ce sujet. Il s'agissait seulement de savoir comment il fallait procéder dans ce cas délicat. Le Conseil fédéral propose de considérer chaque question du point de vue régional. Dans sa réponse, le SAB s'est déclaré d'accord avec cette façon de procéder.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En 2005, le SAB et le Service d'information pour les transports publics (LITRA) avaient fait remarquer que des obligations inutiles étaient liées à la TVA. Selon la loi en vigueur, l'obtention de subventions entraîne une réduction de la déduction de l'impôt préalable, ce qui représente une charge accrue pour les assujettis. D'autre part, les instances qui attribuent une subvention doivent verser un montant plus important afin d'obtenir une prestation égale. Cette mesure inutile représente une somme d'environ 400 millions de francs. Indirectement, un arrêt du Tribunal fédéral de 2006 confirme cette constatation. Le LITRA et le SAB exigent donc que cette situation soit réglée lors de la révision de la loi sur la TVA.

Postes et télécommunications

Poste. La limite de monopole a passé, au 1^{er} avril 2006, de 2 kg à 100 g. Le SAB a approuvé cette mesure. Toutefois, tout abaissement supplémentaire n'entre pas en ligne de compte pour le SAB. De même, le

SAB s'oppose à une privatisation éventuelle de la Poste. Le Conseil fédéral entend mettre celle-ci en discussion en 2007, par le biais d'une consultation. En 2006, les Chambres ont transmis l'initiative du PDC concernant le réseau des offices. Celle-ci exige que la Poste tienne compte des diverses régions du pays, dans le cadre de sa réorganisation. Le SAB a soutenu cette initiative aux Chambres.

En novembre 2006, la Poste a présenté plus en détail ses plans pour la réforme du réseau de ses offices. Des restructurations internes sont prévues dans un projet baptisé «Ymago». Il y aurait des offices principaux et des offices filiales. Les agences devraient encore être améliorées et le modèle de l'entrepreneur postal est pour le moment encore à l'étude. La restructuration entraînera la suppression d'environ 500 places de travail. Pour le SAB, il est important de maintenir la qualité des prestations du service universel. Le SAB œuvre actuellement avec la Poste à un projet d'amélioration du service universel dans les régions. D'autres informations sont fournies au chapitre 4, ainsi que sur notre site Internet (www.sab.ch).

Loi sur les télécommunications/dégroupage du dernier kilomètre. Après de longs débats politiques, les Chambres ont définitivement mis au point la loi sur les télécommunications. Le Parlement a donc décidé du dégroupage du dernier kilomètre. A titre de compromis, ce dégroupage se limitera au câble de cuivre. Le «bistream-access» sera ouvert de façon limitée dans le temps, soit pour quatre ans. La limitation au câble de cuivre constitue un succès partiel pour le SAB. La consultation sur la révision de l'ordonnance sur les télécommunications a suivi en été 2006. Cette révision découle des décisions prises pour la loi sur les télécommunications. Le SAB a toutefois objecté qu'il était tout à coup proposé un dégroupage du dernier kilomètre plus important. Le SAB s'attend à ce que ce projet soit amendé.

Privatisation de Swisscom. Fin 2005, le Conseil fédéral a proposé précipitamment la privatisation de Swisscom. Dans sa prise de position, le SAB s'est opposé à cette mesure. Le SAB a pu présenter son avis lors d'un hearing organisé par la Commission du Conseil national en charge du dossier. Lors des débats, le Parlement fédéral a repris les arguments du SAB et a renvoyé le dossier au Conseil fédéral. Il faut s'attendre à une nouvelle tentative de la part du Conseil fédéral, au plus tard en 2008.

Service universel. Son importance est revue tous les cinq ans. En 2002, le standard ISDN a été inséré dans ce service, mais ce standard ne correspond toutefois plus aux besoins de l'économie et de la population. Il

est donc nécessaire, pour le SAB, que la communication à large bande soit également insérée dans ce service. Théo Maisen, président du SAB, a déposé une motion en ce sens au Conseil des Etats, le 18 décembre 2005. Cette proposition a été intégrée lors de la consultation de l'ordonnance correspondante. Ainsi, le Conseil fédéral a répondu à l'une des principales revendications du SAB.

Loi sur la radio et la télévision (LRTV).

Au printemps 2006, les Chambres ont adopté ce texte législatif. Le SAB est satisfait de constater qu'une part de 4% des contributions a été fixée en faveur des radios et des télévisions locales. Ce pourcentage représente environ 44 millions de francs par année.

La consultation de l'ordonnance sur la LRTV a eu lieu en automne 2006. A cette occasion, le SAB s'est surtout engagé pour que les radios locales aient un accès direct aux sources d'informations officielles, ceci afin d'assurer le service public au niveau régional. D'autres règles concernent la publicité, la méthode de calcul des frais de diffusion (compensation orientée sur les coûts d'après le principe de la valeur comptable), ainsi que l'exemption des autorités cantonales et communales pour ce qui est de la réception des programmes de radio et de télévision dans les locaux de service et les salles d'attente (comme à la Confédération). Le Conseil fédéral décidera ultérieurement dans une procédure séparée du nombre et du rayon des zones attribuées aux diffuseurs de radio et de télévision ayant droit aux redevances. Dans sa réponse à la consultation, le SAB a critiqué la séparation de l'ordonnance d'une part et la définition des zones d'émission qui s'y basent, ainsi que la fixation de la part aux redevances. Le SAB aurait préféré s'exprimer au sujet d'un paquet cohérent.

Politique de l'environnement

Taxe sur le CO₂ et loi sur l'imposition des huiles minérales. Dans sa prise de position, le SAB s'est prononcé en 2004, pour le centime climatique, ainsi que pour la taxe sur CO₂. Le Conseil fédéral en a décidé ainsi. Les débats au Conseil national ont été très intenses. Finalement, les Chambres ont opté pour un modèle comportant plusieurs paliers.

Révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Après de longues tergiversations, les Chambres ont adopté la révision partielle de la LPN, automne 2006. Il existe dorénavant une base légale pour la reconnaissance et le financement des parcs naturels régionaux et des

parcs naturels périurbains. Le SAB estime que les parcs représentent une chance pour le développement régional. C'est pourquoi, le SAB œuvre lui-même activement dans un projet (parc du Binntal). Le SAB s'est également engagé pour que les parcs forment un réseau national, ce qui est le cas depuis l'automne 2005. La consultation sur l'ordonnance sur la LPN représentera une nouvelle étape, avant que les quelque 30 projets de parcs puissent demander l'obtention du label national.

Nouvelle version de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP). En 2005 et 2006, le SAB a pu participer, dans un groupe de travail, à l'élaboration de cette nouvelle version. Il est très important que l'on donne aux objets la valeur qui leur revient et que l'on fasse davantage appel aux «acteurs» locaux; objectif qui a été repris dans les nouveaux buts.

Concept «Ours». Dans sa réponse à la consultation relative à ce sujet, le SAB a constaté que la réintroduction de grands carnivores dans notre pays à forte densité démographique ne pouvait créer que des problèmes. Ceci est notamment le cas dans les régions de montagne où l'utilisation de l'espace est intensive. Le SAB est d'avis que la protection de l'homme et des animaux de rente a une priorité absolue. Le concept doit être conçu de manière à ce que la garde traditionnelle des animaux reste assurée en régions de montagne. La typologie proposée est trop compliquée et non applicable. Le SAB considère que les recommandations au sujet de l'attitude à adopter en présence d'un ours ne sont pas réalistes. La critique fondée émise par le SAB a permis l'adaptation des points les plus importants de ce concept.

Relations internationales

Convention alpine. Dans le cadre de la Convention alpine, le SAB a le statut d'observateur, en qualité de représentant de l'organisation Euromontana. Lors des séances du comité permanent, Euromontana a demandé à de nombreuses reprises, que l'on tienne davantage compte des aspects socioéconomiques de la convention. Euromontana a élaboré des propositions, à l'intention de la nouvelle présidence française. La signature du protocole des transports par l'UE représente une percée importante. Le processus de ratification reste bloqué en Suisse.

Euromontana. Cette organisation a organisé, en septembre 2006, les 5^{es} Assises de la montagne au Portugal. Le thème principal fut «La cohésion et la compétitivité inter-

nationale». Le SAB y était également représenté et il a notamment dirigé un atelier sur le thème du service universel.

3. Information

Montagna

La publication du SAB a été éditée pour la dix-septième année consécutive. Durant l'année 2006, elle a été complètement remaniée. Sa nouvelle maquette est nettement plus attractive. Ce changement renforce son rôle en tant que moyen d'expression du SAB. Un thème principal est développé comme toujours dans chaque numéro, en plus de la parution d'articles variés.

Service de presse

Au cours de l'année 2006, 843 articles et émissions radiophoniques ont été consacrés aux activités du SAB. Pour sa part, notre organisation a diffusé 12 communiqués de presse consacrés à divers thèmes.

Internet

Le site du SAB est un important outil de communication permettant à notre organisation de diffuser les principales informations la concernant. La fréquentation de notre site s'est accrue par rapport à l'année précédente. En 2006, ce sont près de 2000 personnes par mois qui ont visité notre site Internet (www.sab.ch).

Séminaires/Publications

Outre l'Assemblée des délégués déjà citée plus haut, le SAB a organisé divers séminaires en 2006:

- Le 14 juin 2006 s'est déroulé le 9^e symposium d'Eggiwil, dans l'Emmental, sur l'encouragement de la collaboration ville-campagne.
- A la demande de l'ARE, une réunion internationale intitulée «MONTESPON», s'est tenue les 5 et 6 septembre 2006 à Lucerne. Elle a permis de confronter les résultats du programme européen ESPON avec les travaux de diverses régions de montagne. Cette réunion représente la base de développement du futur d'ESPON, pour la période 2007-2013.
- Un séminaire s'est déroulé le 22 novembre 2006, à Interlaken sur le thème du trafic des loisirs et le management des destinations. Le séminaire a démontré qu'à l'avenir, le trafic des loisirs doit être intégré dans le management de destination. Les stations touristiques peuvent obtenir ainsi un avantage compétitif.

Publications:

- En juin 2006, le SAB a publié à nouveau sa brochure «Régions de montagne 2006 – Faits et chiffres». Cette publication fournit de nombreuses informations concernant les régions de montagne suisses.
- En juillet 2006, le SAB a édité une brochure sur l'occupation décentralisée du territoire. Elle contient des arguments en faveur de ce concept et constitue ainsi une réponse indirecte aux provocations d'Avenir Suisse et d'autres milieux.

4. Prestations

Le SAB offre une large palette de prestations, dont la présentation ci-après ne donne qu'un aperçu. Le secrétariat du SAB, à Berne ou le site www.sab.ch fournissent volontiers de plus amples informations.

Prestations du service technique

Ce service sert de lien entre l'organisation et les activités sur le terrain; il s'active surtout sur le plan opérationnel. En 2006, il a conseillé et informé les membres du SAB sur toutes les questions spécialement liées aux régions de montagne. En 2006, il a fourni et rédigé plus de 700 renseignements, lettres et rapports, etc. Il faut y ajouter d'innombrables renseignements téléphoniques et de nombreuses réponses envoyées par courrier électronique.

Activité consultative du ST du SAB. Elle constitue le secteur principal de l'activité de ce service. Au niveau fédéral et cantonal, cela consiste surtout à participer à diverses commissions en tant qu'experts des régions de montagne. Les communes et les organisations s'adressent souvent au SAB pour requérir son soutien et ses conseils. Dans ce cadre, il s'agit d'examiner de comparer des projets en tant qu'instance impartiale. Le ST propose également l'élaboration de bases décisionnelles, à l'intention des responsables. Les conseils du ST du SAB sont fréquemment requis, en cas d'élaboration et d'examen de statuts, contrats, etc.

Les conseils donnés aux exploitations comprennent surtout des recommandations en matière de constructions, en lien avec les adaptations exigées par la PA 2011. La question de savoir s'il faut assainir ou construire à neuf fait également partie de l'activité consultative, tout comme l'élaboration de concepts techniques, de variantes et d'estimations de coûts... Un autre volet est la détermination de dommages: recensement des dommages et de leurs répercussions, étude de questions de garantie, élaboration

de concepts d'assainissement, détermination des coûts d'assainissement.

Soutien aux coopératives de constructions rurales (CCR). Le SAB est l'organisation faitière des CCR. Il les représente à l'extérieur et leur offre des prestations les plus diverses. Ainsi, la plupart des CCR ont conclu leur assurance responsabilité civile, ainsi que d'autres assurances pour les constructions, par le biais de contrats-cadres du SAB. Une Fondation est à disposition des collaborateurs des CCR à titre de caisse de pensions. Des cours de formation pour les membres des CCR sont également organisés par le ST, tout comme des cours pour dirigeants.

Les 43 CCR comptent 21 886 membres et ont réalisé un chiffre d'affaires de 133 millions de francs. Elles ont construit 881 bâtiments, occupent environ 750 collaborateurs et ont formé 100 apprentis (autres informations sous www.sab.ch, rubrique Service technique).

Centre de coordination du volontariat en montagne (Cecovo-Montagne). Cet organisme est un service proposé par le SAB, qui englobe l'Aide suisse aux montagnards et le Parrainage Coop pour les régions de montagne. Il coordonne et organise les engagements de groupes d'apprentis, de classes d'élèves et d'autres volontaires pour des engagements d'une ou plusieurs semaines en régions de montagne.

Le Cecovo apporte son appui aux agriculteurs, corporations, communes, offices du tourisme, etc. pour développer et entretenir les régions de montagne. Il les aide en particulier dans le domaine de la construction (habitations et ruraux), la réfection de chemins, l'adduction d'eau, l'aménagement du paysage (entretien des alpages et des forêts), etc. L'engagement est en règle générale sans frais pour le bénéficiaire.

En 2006 (2005), le Cecovo a engagé 68 (61) groupes de volontaires, soutenu 52 projets (35) et engagé 1416 (1277) personnes. Ces dernières ont accompli un total de 5558 (5202) journées de travail. D'autre part, plusieurs engagements individuels ont également eu lieu – participants: 22 (19), projets: 17 (12), nombre de journées de travail réalisées: 456 (209).

Emplois sur l'alpage. Au total, 100 demandeurs (année précédente 132) et 106 offreurs (116) ont utilisé ce service du SAB. Les emplois proposés concernaient 18 cantons, soit 58 alpages (57) du canton de Berne, suivi par Glaris, Lucerne, le Tessin, Uri et du Valais. Les personnes recherchant un emploi provenaient principalement de Suisse (37) et d'Allemagne (42). Le SAB offre ce service depuis 22 ans.

«Télé-Montagne». Le SAB s'occupe et défend les intérêts des relais diffusant des programmes télévisuels et radiophoniques en régions de montagne. En font partie les canaux Glarner Grosstal-Sernftal et Walensee-Amden, ainsi que Valaiscom qui est en train de digitaliser ses installations. Les oeuvres et prestations diffusées sont protégées par des droits d'auteur. Basés sur ces droits d'auteur et d'autres conditions datant du 9 octobre 1992, ces offreurs doivent payer des taxes. Ces tarifs ont une validité de cinq ans et font l'objet d'accords avec les sociétés d'utilisation. Les pourparlers ont porté pour la période 2007–2011. Tele-Rätia a également demandé à notre organisation de se charger des pourparlers. Les représentants du SAB ont pu s'accorder avec Suissimage en tant que représentante des sociétés utilisatrices, pour qu'il n'y ait plus de distinction entre l'offre radiophonique et télévisuelle, mais plutôt entre l'offre analogique et l'offre digitale. Un consensus est intervenu ultérieurement pour la fixation d'un nouveau tarif. Ce tarif est fixé à 40 ct. par mois pour les signaux analogiques (montants antérieurs de 87 ct. pour la radio et la télévision, ainsi que de 68 ct. pour l'offre télévisuelle uniquement). Le SAB n'a cependant pas accepté la taxe fixée pour l'offre digitale. C'est pourquoi il

a été fait appel à la commission fédérale de conciliation concernant l'utilisation des droits d'auteurs et droits similaires. Le 13 novembre 2006, cette commission a confirmé les 40 ct. pour les offres analogiques. Mais le tarif pour les offres digitales aurait doublé à 1 fr.63. Il n'a donc pas été tenu compte de la position du SAB, selon laquelle la taxe sur la valeur ajoutée, les taxes BAKOM, les droits d'auteur déjà compris dans la taxe sur les droits d'auteur et la location éventuelle des boxes settop (appareil pour transformer les signaux digitaux) formaient un tout. Cette décision est d'autant plus étonnante que Monsieur Prix, auquel la commission a fait appel, a soutenu intégralement la position du SAB. On ne connaît pas encore la raison de cette décision. Néanmoins, la commission de conciliation a limité la validité du nouveau tarif (analogique et numérique) à une année et non à cinq ans comme d'habitude. Des pourparlers devront donc avoir lieu en 2007.

Autres projets et mandats

Parc naturel du Binntal. Le SAB fait partie du comité de ce parc. Il gère la partie marketing et communication. Il apporte également des conseils dans les domaines agricoles, touristiques et de l'artisanat. L'activité du SAB a notamment



Un groupe de volontaires engagés par l'intermédiaire du Cecovo-Montagne.

(ltd)

permis de faire avancer le projet visant à mettre en valeur la production régionale de lait.

Bus alpin. Ce projet vise à développer des offres de transports publics novatrices pour les régions touristiques excentrées dont le potentiel touristique et sous-utilisé. Le SAB collabore à cet égard avec le CAS et l'ATE, responsables du projet. Ce service a débuté dans quatre régions en 2006. Les premiers résultats dépassent les espérances. A Gantrisch (BE), le nombre des passagers a été triplé, par rapport aux années précédentes. Dans la vallée de Binn (VS) et dans la région de la Greina (GR), il fallut pratiquement doubler les courses. A la Moosalp (VS), le service n'a débuté qu'en décembre 2006, c'est pourquoi on ne dispose pas encore de résultats.

Projet pilote transfert de technologies. Ce projet, entrepris en commun avec Microsoft Suisse Sàrl, doit permettre de créer de nouvelles compétences dans les régions concernées. Cette initiative a obtenu d'importants succès dans la région de Surselva (GR). Plusieurs groupes cibles ont pu être sensibilisés aux nouvelles technologies d'information et de communication. D'entente avec les milieux agricoles, de nouvelles offres ont été créées. Des projets ont également démarré dans le domaine touristique. Plus récemment, la population de l'Obersimmental/Saenenland a également été sensibilisée aux nouveaux moyens de communication. Les milieux économiques et les PME ont commencé à définir leurs besoins. Les premières réalisations devraient intervenir au cours de l'année 2007. Les excellents résultats obtenus ont incité Microsoft et le SAB à prolonger son partenariat jusqu'en 2008.

Formation de guides de randonnées pédestres. Le SAB s'est engagé pour la troisième fois, en 2006, dans cette formation assurée par l'Ecole de St-Jean (VS). Ces cours s'adressent aux personnes qui entendent guider des excursions ou s'occuper de groupes de randonneurs, par exemple dans les parcs naturels. Cette formation devrait être reconnue prochainement par la Confédération. Le SAB s'occupe du module «développement socio-économique de régions de montagne».

Interreg IIIB – PUSEMOR. Ce projet international (public service in sparsely populated areas) a débuté en 2005 et doit se terminer au milieu de 2007. Il s'inscrit dans le cadre du programme Interreg IIIB

«alpine space». Il a pour but de développer de nouvelles stratégies en matière d'approvisionnement et de prestations publiques. Les partenaires sont: la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovénie et la Suisse (canton du Tessin, Chablais et le Nord vaudois, ainsi que l'Obersimmental/Saenenland). Le SAB est chargé, par l'Office fédéral du développement territorial, de la direction internationale du projet. Il conduit, en outre, une partie des travaux dans les trois régions de montagne de Suisse romande. Divers projets pilote ont pu être réalisés par PUSEMOR. Dans la région Obersimmental / Saenenland de nouvelles prestations seront proposées, grâce à l'introduction des WiMa et WLAN. Une campagne a débuté dans le Nord Vaudois, afin de sensibiliser la population et dans le Chablais Vaudois l'approvisionnement en biens de première nécessité a été amélioré.

InnoV-net.ch. Ce projet du SAB vise à améliorer l'approvisionnement de base dans diverses régions de Suisse. D'une part, il s'agit d'améliorer les infrastructures (poste, transports publics, énergie, télécommunications, etc.) et d'autre part de mieux utiliser celles-ci. C'est pourquoi d'autres partenaires participent au projet, tels Microsoft et eBay. Le projet a débuté officiellement le 30 novembre 2006. D'autres informations sont disponibles sur le site du SAB (www.sab.ch).

Dialogue Nord-Sud. Le SAB dirige ce projet depuis 2005, ceci à la demande de la direction du développement et de la coopération. Il s'agit concrètement de sensibiliser les habitants des régions de montagne suisses aux problèmes des pays en voie de développement et de créer des échanges d'expériences. Le SAB se charge du management de ce projet. Les travaux entrepris sur place sont assurés par des délégués régionaux dans les régions de Glaris, du Haut-Valais, du Pays d'Enhaut, de la vallée du Rhin/Toggenbourg et d'Uri.

5. Secrétariats

Le secrétariat du SAB gère les secrétariats suivants:

- Groupe parlementaire montagne
- Conférence des présidents de localités touristiques en régions de montagne
- Conférence des Chambres d'agriculture en régions de montagne
- Fédération suisse des engraisseurs de veaux (SKMV).

6. Composition des organes

Membres d'honneur:

- Vincenz Gion Clau, Dr., ancien conseiller aux Etats, 7000 Coire GR, président d'honneur
- Deferr Raymond, ancien conseiller d'Etat, 1870 Monthey VS, président d'honneur
- Columberg Dumeni, Dr., ancien conseiller national, 7180 Disentis GR
- Darbellay Charly, Dr., chef de la station de recherches végétale, Changins (RAC), Les Fougères, 1905 Charrat VS
- Gadiant Ulrich, Dr., ancien conseiller aux Etats, 7000 Coire GR
- Michel Adolf, ancien directeur, ancien député, 3860 Meiringen BE
- Nef Georges, ancien conseiller national, 9633 Hemberg SG
- Perrenoud André, ingénieur agronome EPF, 2000 Neuchâtel NE
- Rhyner Kaspar, ancien conseiller aux Etats, ancien président du Grand Conseil, 8767 Elm GL
- Ryser Verena, 5200 Brugg AG
- Schallberger Peter Josef, ancien conseiller aux Etats, 6372 Ennetmoos NW
- Schmid Robert, maître agriculteur, ancien député, 6170 Schüpfheim LU
- Stricker Alfred, ancien conseiller d'Etat, 9063 Stein AR
- Wittenwiler-Amacker Milli, agricultrice, ancienne conseillère nationale, 9630 Wattwil SG
- Würsten Max, ancien député, 3792 Saanen BE
- Wyder Jörg, ancien directeur du SAB, 5236 Remigen AG.

Comité:

En 2006, cet organe se composait ainsi:

- Maissen Theo, Dr., conseiller aux Etats, président, 7127 Sevgein GR
- Huber Gabi, Dr., conseillère nationale, vice-présidente, 6460 Altdorf Uri
- Schnyder Wilhelm, ancien conseiller d'Etat, vice-président, 3940 Steg VS
- Bleiker Niklaus, conseiller d'Etat, département de l'économie publique d'Obwald, 6061 Sarnen OW
- Hassler Hansjörg, conseiller national, président de l'Union des paysans des Grisons, 7433 Donath GR
- Kamm Jakob, chef de la Direction Formation et Culture, 8750 Glaris GL
- Kohli Erich, secrétaire de la région de montagne Obersimmental-Saenenland, 3638 Blumenstein BE, décédé le 26 mars 2006
- Koller Lorenz, président du Conseil d'Etat, directeur de l'agriculture du canton AI, 9050 Appenzell AI

- Lustenberger Ruedi, conseiller national, Romoos (LU) (dès le 25 août 2006)
- Leu Christine, secrétaire de l'Association pour le développement du Nord Vaudois, 1400 Yverdon-les-Bains VD
- Mattei Germano, architecte EPF, 6690 Cavergho TI
- Walker Erwin, président du gouvernement cantonal, 3775 Lenk i. S. BE
- Willener Walter, directeur d'AGORA, 1000 Lausanne VD
- Zumbühl Ferdinand, maître agriculteur, président de l'Union des producteurs de lait du Nidwald, 6383 Wiesenberg NW.

Conseil des régions de montagne:

Celui-ci a été créé lors de la révision des statuts de 2005. Il comprend 55 personnalités de toutes les régions du pays.

- Amherd Viola, Stadtgemeinde Brig-Glis, 3900 Brig-Glis
- Arnold Alois, Korporation Uri, 6463 Brüglén
- Beuret Bernhard, Service de l'économie rurale Rép. Canton Jura, 2852 Courtételle
- Bircher Johann-Georg, Gemeinde Praden, 7063 Praden
- Bourgeois Jacques, Schweizerischer Bauernverband, 3001 Bern
- Bürki Otto, Gemeinde Giswil, 6074 Giswil
- Chauvie Philippe, SEREC, 3961 Vissoie
- Chevrier Maurice, GPMVR, 1983 Evolène
- Coduri Arnaldo, Canton Ticino, 6501 Bellinzona
- Coray Vendelin, Savognin Tourismus im Surses, 7460 Savognin
- Daetwyler Francis, Association Centre-Jura, 2300 Savognin
- Elmer Dieter, GRB Glarner Regionalbank, 8766 Matt
- Erard Henri, Association régionale JURA, 2900 Porrentruy
- Fässler-Carrié Pius, Gemeinde Unteriberg, 8842 Unteriberg
- Frischknecht Stefan, Gemeinde Urnäsch, 9107 Urnäsch
- Guler Jakob, Regionalverband Pro Prättigau, 7240 Küblis
- Hanimann Peter, Gemischte Gemeinde Boltigen, 3766 Boltigen
- Hansjörg Trachsel, Regierungsrat, 7000 Chur
- Hess Peter, Unione di contadini, 6598 Tenero
- Hitz Pius, Bergbauernverband Langenbruck u. Umg., 4438 Langenbruck
- Huber Rolf, Gemeinde Nesslau-Kummennau, 9650 Nesslau
- Hug Jakob, Hinterthurgauer Bergbauern, 8374 Oberwangen
- Hurni Andreas, Bergregion Obersimmental/Saananland, 3792 Saanen
- Imoberdorf Bernhard, Region Goms, 3985 Münster
- Knutti Peter, 3757 Schwenden

- Koch Franz, Einwohnergemeinde Romoos, 6113 Romoos
- Kollegger Thomas, Gemeinde Alvaneu, 7492 Alvaneu
- Lampert Renato, Fondazione Valle Bavona, 6690 Cavergho
- Lütolf Mario, Schweizer Tourismus-Verband, 3001 Bern
- Marcozzi Marco, Regione Malcantone, 6982 Agno
- Marti Hansjakob, Bauernverband Kt. Glarus, 8766 Matt
- Mathis François, ARS Assoc. pour le dévelop. régional, 1950 Sion 2
- Megert Ruedi, Gemeinde Röthenbach i.E., 3538 Röthenbach
- Moser Matthias, Pro Emmental, 3550 Langnau
- Nanchen Eric, Fondation pour les régions de montagne, 1950 Sion
- Oleggini Matteo, CoReTi, 6500 Bellinzona
- Portmann Marcel, Gemeindeverband Region Sense, 1712 Tafers
- Praz Pierre, AGRIDEA, 1000 Lausanne 6
- Rhyner Albrecht, St. Gallischer Bauernverband, 9105 Schönengrund
- Rieder Beat, Gemeinde Wiler, 3918 Wiler
- Ronchi Roland, Schweizerische Zentralstelle für Heimarbeit, 3001 Bern
- Ruch Markus, Gemeinde Appenzell, 9050 Appenzell
- Schmid Bruno, ALB Arbeitsgem. Luzerner Bergbevölkerung, 6173 Flühl
- Schneider Hanspeter, Viastoria, 3012 Bern
- Senti Peter, Verband St. Gallischer Ortsgemeinden, 8894 Flumserberg-Saxli
- Soltermann Ulrich, Gemeinde Raron, 3942 Raron
- Studer Gody, Gemeinde Escholzmatt, 6182 Escholzmatt
- Vetsch Burkhard, SKMV, 9473 Gams
- Vollmer Peter, Seilbahnen Schweiz, 3000 Bern
- Walker Salzmann Graziella, Gemeinde Riederalp, 3986 Ried-Morel
- Wermeille Vincent, Chambre d'agriculture du Haut-Plateau, 2350 Saignelégier
- Wiedmer Karen, Region Trachselwald, 3432 Lützelflüh
- Zenhäusern Urs, Valais Tourisme, 1951 Sion
- Zraggen Kurt, Schweizer Berghilfe, 8134 Adliswil
- Einwohnergemeinde Meiringen, 3860 Meiringen.

Organe de contrôle:

- Fallegger Beat, Fiduciaire SA, 6170 Schüpfheim LU
- Gabbud Brigitte, SEREC, 3961 Vissoie VS
- Kaiser Walter, secrétaire du GLB Gams, 9473 Gams SG.

7. Personnel

Durant l'année en cours, les personnes suivantes faisaient partie des collaborateurs du SAB:

- Egger Thomas, géographe diplômé, directeur
- Aebersold Heinz, ingénieur agronome EPF, directeur adjoint, chef du Service technique
- Abderhalden Ruth, responsable de la comptabilité (80%) (dès le 13 juin 2005)
- Birri Martin, collaborateur technique
- Fölmi Pius, dipl. chef de chantier SBA, conseiller technique (depuis le 1^{er} mai 2006)
- Genoud Mathieu, stagiaire, (80% entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2006)
- Gillioz Vincent, lic. phil., chargé de l'information
- Huber Toni, chef de la Centrale de coordination du volontariat en montagne (90%)
- Meyre Sybille, Dr., ingénieur agronome EPF
- Petite Geneviève, ingénieur agronome EPFL, collaboratrice scientifique (80%)
- Rekibi Barbara, employée de commerce (à partir du 14 août 2006)
- Schriber Vreni, employée de commerce (80% – jusqu'au 30 septembre 2006)
- Stalder Roman, chef de chantier diplômé SBA, conseiller en constructions (jusqu'au 30 janvier 2006)
- Stalder Ueli, Dr. phil. nat., géographe, collaborateur économique, (80% – jusqu'au 30 novembre 2006).

8. Membres

En décembre 2006, le Groupement suisse pour la population de montagne (SAB) comptait les membres suivants (entre parenthèses, données de l'année précédente): Cantons: Argovie, Appenzell Rhodes Extérieures, Appenzell Rhodes Intérieures, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Schwytz, Soleure, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Valais, Zurich, Zoug
Communes: 686 (692)

Organisations suisses, cantonales et régionales, organisations agricoles, corporations: 87 (88)

Coopératives de constructions rurales (CCR) et groupes de construction: 43 (44)

Régions de la LIM: 43 (43)

Régions touristiques: 29 (28)

Entreprises commerciales, sociétés anonymes, banques et autres organisations: 15 (14)

Membres individuels: 528 (540).

9. Comptes du SAB (1^{er} janvier – 31 décembre 2006)

Bilan	31.12.2006		31.12.2005	
	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Actifs				
Disponibilités	484'259.49		312'317.25	
Débiteurs	246'061.65		202'154.65	
Actifs transitoires		87'737.90		25'036.95
Total actifs en circulation		818'059.04		539'508.85
Mobilier / informatique / titres	34'700.00		67'600.00	
Total des actifs immobilisés	34'700.00		67'600.00	
Total des actifs	852'759.04		607'108.85	
Passifs				
Créditeurs		212'831.20		215'170.93
Fonds		129'312.95		127'827.40
Compte de régulation des passifs		283'508.70		120'334.20
Provisions		190'500.00		161'000.00
Total capital étranger		806'652.85		624'332.53
Fonds propres		28'450.10		28'450.10
Report des pertes		-45'673.78		-66'175.48
Total fonds propres		-17'223.68		-37'725.38
Total des passifs		789'429.17		586'607.15
Bénéfice annuel		53'829.87		20'501.70
Total	852'759.04	852'759.04	607'108.85	607'108.85

Compte de pertes et profits	01.01.–31.12.2006		01.01.–31.12.2005	
	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Recettes				
Cotisations		1'354'617.00*)		1'347'326.90*)
Recettes Montagna		117'865.55		122'998.10
Services		157'066.25		98'749.45
Expertises / Travaux pour des tiers		201'058.29		206'586.12
Intérêts		1'867.70		1'759.00
Total des recettes d'exploitation		1'832'474.79		1'777'419.57
Recettes extraordinaires		0.00		3'986.45
Total des recettes		1'832'474.79		1'781'406.02
Dépenses				
Expertises / Travaux pour des tiers	17'710.45		39'038.65	
Personnel	1'317'061.50		1'293'280.55	
Bureau et administration	253'373.82		260'887.47	
Dépenses Montagna	133'274.35		143'697.65	
Amortissement	27'724.80		24'000.00	
Total des dépenses d'exploitation	1'749'144.92		1'760'904.32	
Dépenses extraordinaires	29'500.00		0.00	
Total des dépenses	1'769'144.92		1'760'904.32	
Excédent de recettes	53'829.87		20'501.70	
Total	1'832'474.79	1'832'474.79	1'781'406.02	1'781'406.02

*) incl. contributions de l'Aide suisse aux montagnards, de la Société suisse d'utilité publique et du Pourcent culturel Migros

Commentaire au sujet du bilan annuel:

Les comptes du SAB présentent un excédent de recettes pour environ 53'000 francs. Plusieurs facteurs expliquent cette situation: 1) le changement du système de facturation pour les CCR; ceci conduit au doublement du produit pour l'année 2006; 2) l'introduction de mesures d'économie ont permis de réduire notablement les dépenses administratives; 3) la part de travaux pour les tiers / expertises a augmenté. Ces recettes permettent de réduire les passifs du SAB.

10. Rapport de l'organe de contrôle

Rapport de l'organe de contrôle à l'Assemblée générale du Groupement suisse pour la population de montagne (SAB).

A titre d'organe de contrôle, nous avons vérifié les comptes et leur tenue pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

Le Comité est responsable des comptes, alors que notre tâche consiste à examiner et à donner notre avis. Nous confirmons que nous remplissons les exigences concernant la qualification et l'indépendance requise.

Notre contrôle a été effectué selon les principes de la profession, selon lesquels un contrôle doit être prévu et exécuté de manière à détecter d'importantes erreurs dans ces comptes avec la certitude requise. Nous avons contrôlé les postes et indications des comptes en les analysant et en effectuant des sondages. Nous avons jugé l'application des principes de présentation des comptes, des décisions d'estimation essentielles et de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous sommes d'avis que notre contrôle constitue une base suffisante pour donner notre avis.

Selon notre contrôle, la tenue des comptes et les comptes annuels correspondent aux dispositions légales. Le bilan au 31 décembre 2006 se monte à CHF 852 759.04. Le compte d'exploitation se solde par un bénéfice de CHF 53 829.87.

Nous nous basons sur ce contrôle, pour vous proposer l'approbation des comptes en question.

Berne, le 26 janvier 2007/bfa
Beat Fallegger Walter Kaiser